

**Arrêté n°25-AT-0120
prorogeant l'arrêté n°25-AT-0105**

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE ABBE EUGENE DURAND, RUE DU PUY BELIN et RUE AUGUSTE GIRARDEAU

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU l'arrêté n°25-AT-0105 en date du 03/07/2025,

CONSIDÉRANT que en raison d'un report des travaux prévus,

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 25-AT-0105 du 03/07/2025, portant réglementation de la circulation :

- 1 RUE ABBE EUGENE DURAND
- à l'intersection de la RUE DU PUY BELIN et de la RUE AUGUSTE GIRARDEAU
- RUE AUGUSTE GIRARDEAU, du 5 jusqu'à la RUE ABBE EUGENE DURAND
- RUE AUGUSTE GIRARDEAU, de la RUE ABBE EUGENE DURAND jusqu'à la RUE DU PUY BELIN
- RUE AUGUSTE GIRARDEAU, de la RUE DU PUY BELIN jusqu'au 2

, sont prorogées jusqu'au 19/09/2025.

Article 2

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 05 août 2025

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION :

- Monsieur Mohammed HABAB (VFE)
- Le Maire de Sèvremont
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Arrêté temporaire n°25-AT-0105
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE ABBE EUGENE DURAND, RUE DU PUY BELIN et RUE AUGUSTE GIRARDEAU

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 02/07/2025 émise par VFE demeurant 14 rue Eric Tabarly 85170 DOMPIERRE SUR YON représentée par Monsieur Mohammed HABAB aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de renforcement AEP rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 21/07/2025 au 20/08/2025 RUE ABBE EUGENE DURAND, RUE DU PUY BELIN et RUE AUGUSTE GIRARDEAU,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 21/07/2025 et jusqu'au 20/08/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- 1 RUE ABBE EUGENE DURAND
- à l'intersection de la RUE DU PUY BELIN et de la RUE AUGUSTE GIRARDEAU
- RUE AUGUSTE GIRARDEAU, du 5 jusqu'à la RUE ABBE EUGENE DURAND
- RUE AUGUSTE GIRARDEAU, de la RUE ABBE EUGENE DURAND jusqu'à la RUE DU PUY BELIN
- RUE AUGUSTE GIRARDEAU, de la RUE DU PUY BELIN jusqu'au 2

:

- La circulation est alternée par B15+C18 ou feux la journée. véhicules de secours ont la priorité de passage ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit aux véhicules légers et poids lourds, la journée ;
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit la journée. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, VFE.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 03 juillet 2025

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- VFE
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Car du Bocage

ANNEXES:

Cerfa demande arrêté circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **HABAB** Prénom : **Mohamed**

Dénomination : **VFE** Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **14 Rue Eric Tabarly**

Code postal **85170** Localité : **DOMPIERRE SUR YON** Pays : **FRANCE**

Téléphone **0637563517** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **recepisse@dictservices.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **VFE** Prénom : **HABAB Mohamed**

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **14 Rue Eric Tabarly**

Code postal **85170** Localité : **DOMPIERRE SUR YON** Pays : **FRANCE**

Téléphone **0637563517** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **recepisse@dictservices.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **RUE AUGUSTE GIRARDEAU,**

Code postal **85700** Localité : **Sèvremont**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Renforcement AEP**

Date prévue de début des travaux : **21/07/2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **30**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **20** Date de début de réglementation **21/07/2025**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....
.....

Autres prescriptions :

Alternat avec feux tricolores ou B15-C18

.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

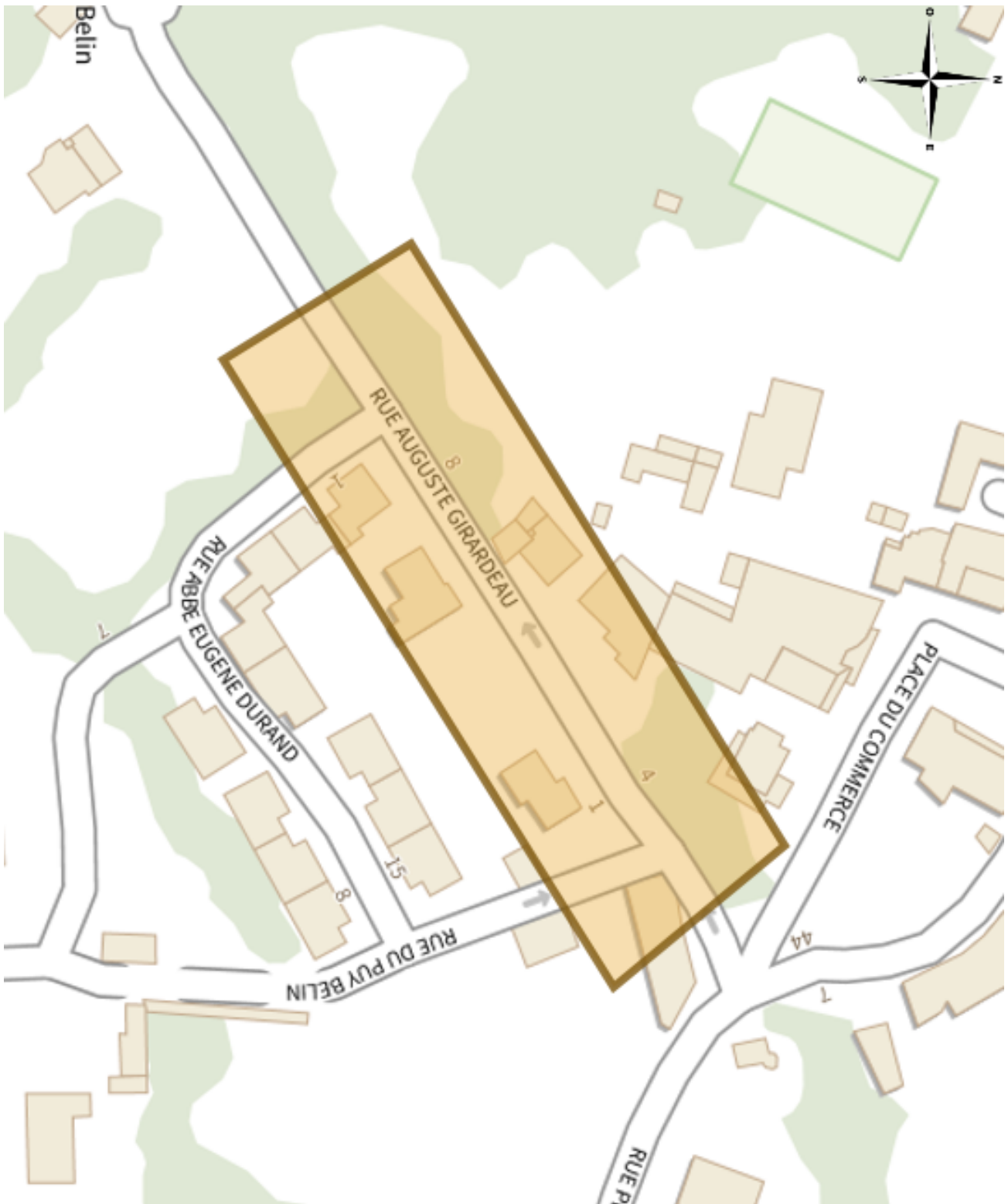
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **Dompierre sur yon**

Le : **02/07/2025**

Nom : **PIHA** Prénom : **LAURENT** Qualité :



Coordonnées : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.862853 46.830762 -0.862558 46.830436 -0.860964 46.831115 -0.861324 46.831412 -0.862853 46.830762</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>